

ROUNDUP FASTFORWARD™ PRÉ-SEMIS
Herbicide soluble dans l'eau

SOLUTION

USAGE AGRICOLE

DANGER CORROSIF AUX YEUX

ATTENTION IRRITANT POUR LA PEAU



ATTENTION

POISON

PRINCIPE ACTIF: glyphosate, 300 grammes d'équivalent acide par litre, présent sous forme de

sel d'isopropylamine
glufosinate ammonium, 10 grammes par litre

No. D'HOMOLOGATION 25795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants non-ouverts.

BAYER CROPSCIENCE INC
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca

2020-08-04
Sub.No. 2020-1550

2

Contenu Net : 10 L

2020

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX.

NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau.

Portez des lunettes ou un écran facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Pour des bonnes habitudes d'hygiène, porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manutention du produit Roundup FastForward Pré-Semis herbicide soluble dans l'eau.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydables, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une troche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit :

Accident/Déversement/Urgence médicale..... 1-800-334-7577

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience au: 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR - Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Ré-étiquetage ou ré-emballage interdits.

Roundup FastForward est une marque déposée de Bayer Group. Utilisé sous licence. © 2020 Bayer Group. Tous les droits sont réservés.

ROUNDUP FASTFORWARD™ PRÉ-SEMIS

Herbicide soluble dans l'eau

SOLUTION

USAGE AGRICOLE

DANGER CORROSIF AUX YEUX

ATTENTION IRRITANT POUR LA PEAU



ATTENTION POISON

PRINCIPE ACTIF: glyphosate, 300 grammes d'équivalent acide par litre, présent sous forme de

sel d'isopropylamine
glufosinate ammonium, 10 grammes par litre

No. D'HOMOLOGATION 25795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants non-ouverts.

BAYER CROPSCIENCE INC
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca

Roundup FastForward Pré-semis herbicide soluble dans l'eau

DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES :

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; la production de semences de graminées.

Ré-étiquetage ou ré-emballage interdits.

Roundup FastForward est une marque déposée de Bayer Group. Utilisé sous licence. © 2020 Bayer Group. Tous les droits sont réservés.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit :

Accident/Déversement/Urgence médicale 1-800-334-7577

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience au: 1-888-283-6847

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX.

NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau.

Portez des lunettes ou un écran facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations de nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Pour des bonnes habitudes d'hygiène, porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manutention du produit Roundup FastForward Pré-Semis herbicide soluble dans l'eau.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydables, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une troche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se

départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR - Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer ce produit avec de l'équipement de pulvérisation aérienne.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

ROUNDUP FASTFORWARD PRÉ-SEMIS herbicide, soluble dans l'eau, se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 5 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des parties supérieures et à la détérioration des parties souterraines de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections du livret ou de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi

réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensio-actifs, des pesticides, des huiles herbicides ou autres matières que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Roundup FastForward Pré-semis est un herbicide soluble dans l'eau des groupes 9 et 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Roundup FastForward Pré-semis et d'autres herbicides du groupe 9 et 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Roundup FastForward Pré-semis ou les herbicides du même groupe 9 et 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

MÉLANGE ET APPLICATION

PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT- LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 kilomètres à l'heure ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES, LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou qu'on nettoie l'équipement.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide (consulter les sections 'Suppression des mauvaises herbes annuelles' ou 'Suppression des mauvaises herbes vivaces' et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés

dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe--Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections 'Suppression des mauvaises herbes annuelles' ou 'Suppression des mauvaises herbes vivaces' pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires--Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections 'Suppression des mauvaises herbes annuelles' ou 'Suppression des mauvaises herbes vivaces' pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Zones Tampons:

- i) Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

Application par pulvérisateur aérien : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

- ii) Zones tampons:

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation NE NÉCESSITE PAS de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons

servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Pour le traitement présemis de seigle, canneberge, avelines ou noisettes et toutes les autres cultures, Pâturage et jachère d'été établi. Ginseng - nouveau potager	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de Roundup Ready pour la production de graines	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1

Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), maïs sucré (variétés tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourganés (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise), millet perlé, sorgho (grain) (non utilisé comme culture fourragère), asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que

vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter les sections 'Suppression des mauvaises herbes annuelles' ou 'Suppression des mauvaises herbes vivaces'. Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Graminées annuelles

Blé spontané

Triticum spp.

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicum

Maïs spontané

Zea Mays

Orge spontané

Hordeum spp.

Pâturin annuel

Poa annua

Sétaire géante

Setaria faberi

Sétaire verte

Setaria viridis

Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges

Amarante à racine rouge

Amaranthus retroflexus

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris

Canola (Colza) spontanée

Brassica spp.

Chénopode blanc

Chenopodium album

Crépis de toits

Crepis tectorum

Érigéron du Canada

Erigeron canadensis

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Laitue scariole

Lactuca scariola

Lin spontané

Linum spp

Moutarde des champs

Sinapsis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Sagesse-des-chirurgiens

Descurania sophia

Soude roulante

Salsola pestifer

Tabouret des champs

Thlaspi arvense

Vesce à feuilles étroites

Vicia angustifolia

MAUVAISES HERBES VIVACES

Carex et graminées vivaces

Brome inerme

Bromus inermis

Chiendent commun

Agropyron repens

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Pâturin comprimé

Poa compressa

Pâturin des prés

Poa pratensis

Quenouille à feuilles larges

Typha latifolia

Souchet comestible

Cyperus esculentus

Mauvaises herbes vivaces à larges feuilles

Apocyn chanvrin

Apocynum cannabinum

Armoise absinthe

Artemisia absinthium

Asclépiade commune

Asclepias syriaca

Cranson dravier

Cardaria draba

Herbe à puce

Rhus radicans

Linaigrette

Eriophorum chamissionis

Liseron des champs

Convolvulus arvensis

Patience crépue

Rumex crispus

Pissenlit

Taraxacum officinale

Renouée du Japon

Polygonum cuspidatum

USAGE SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

**LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC ROUNDUP
FASTFORWARD PRÉ-SEMIS HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU**

TAUX L/HA	STADE DE CROISSANCE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 - 100 L d'eau par hectare)
1,5-2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Folle avoine, sétairie verte, orge spontané, blé spontanée, brome des toits, sétairie géante, et ivraie de Perse canola (colza) (excepter canola spontané tolérant de glyphosate ex.: Roundup Ready canola), moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, sagesse-des-chirurgiens, le kochia à balais*, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, lin spontanée, petite herbe à poux**, érigéron du Canada**, renouée liseron***, crépis des toits****,	* Répression seulement ** NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur *** Entre le stade de 3 - 4 feuilles, utiliser au taux de 2,25 L/ha **** Pour les mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur, utiliser au taux de 2,25 L/ha
2,7	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que: Digitaire sanguine, pâturin annuel Kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, et vesce à feuilles étroites	
4,2	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison

de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections 'Renseignements généraux' et 'Mélange et application'.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS ET LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant:

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC ROUNDUP FASTFORWARD PRÉ-SEMIS HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX L/ha	VOLUME D'EAU L/ha	
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	3,0	50 - 300	<ul style="list-style-type: none">Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement.Pour les volumes d'eau supérieurs (ie. 150 - 300 L/ha) ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litres per 100 litres d'eau propre (0,5% v/v).
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	3,0 – 8,4	50 - 300	<ul style="list-style-type: none">Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitementLes doses les plus fortes que 3,0 L/ha donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (ex.: 150-300 L/ha)

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX L/ha	VOLUME D'EAU L/ha	
Chardon des champs	Stade de la rosette	5,7 – 8,4	100 - 300	. Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Pissenlit	< 15 cm	3,0	50 - 100	. Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant traitement pour tous les taux. . Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. . Consulter la section 'Pissenlit' pour plus des précisions.
	> 15 cm	4,4 – 6,0	50 - 300	
Orge queue d'écureuil	Du semis à l'épiaison	3,0 – 6,0	50 -100	. Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol . Appliquer de plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	8,4 – 14,4	100 - 300	. Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.
Autres vivaces (consulter la liste sur la suppression des mauvaises herbes vivaces)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	8,4 – 14,4	100 - 300	. Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement

REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

CHIENDENT

Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour

d'automne: Appliquer au printemps 3.0 litres par hectare avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent compte de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE:

Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

LES AGENTS TENSIO-ACTIFS:

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisations avec ROUNDUP FASTFORWARD PRÉ-SEMIS herbicide soluble dans l'eau aux fins de la suppression du chiendent:

Agral 90
Ag Surf
Companion

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

Agral est une marque déposée de Syngenta Ltée. Angleterre.
Ag Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.
Companion est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

PISSENTLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section 'Suppression des mauvaises herbes vivaces avec Roundup FastForward Pré-semis herbicide soluble dans l'eau'.

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps- ou bien entre la récolte et une application d'automne- diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 3 à 7 jours suivants l'application. Consulter les recommandations des tableaux pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures. **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections 'Suppression des mauvaises herbes annuelles' ou 'Suppression des mauvaises herbes vivaces'.**

AVANT / OU APRÈS LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant ou après la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture.

RESTRICTIONS SUR LE PÂTURAGE

Allouer au moins 3 à 5 jours pour la translocation de ROUNDUP FASTFORWARD PRÉ-SEMIS Herbicide soluble dans l'eau à toutes parties des plantes avant de laisser paître les animaux ou de récolter les fourrages des surfaces traitées.

LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.